

Déclaration Commune

Les sociétés du secteur audiovisuel et cinématographique de l'association Ecoprod s'engagent et décident de se doter d'un label commun définissant une production éco-responsable. Elles marquent leur engagement à travers cette déclaration commune.

« Les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma en France rejettent 1,7 million de tonnes de CO2 chaque année (étude Ecoprod), génèrent une quantité importante de déchets et participent à l'exploitation des ressources. Face à l'urgence climatique, toutes les industries doivent engager une transition écologique, et le secteur culturel ne fait pas exception !

Nous, sociétés de production, diffuseurs, fonds de soutien, institutions, prestataires, studios, associations, syndicats, écoles, agences de communication, réunis au sein d'Ecoprod, association qui œuvre à la transition écologique de nos secteurs depuis 2009, participons à l'élaboration d'outils fédérateurs pour améliorer nos pratiques environnementales (calculateur carbone, formations, fiches pratiques...). Nous avons souhaité définir des critères d'éco-production communs et harmonisés pour guider et améliorer les stratégies de production.

Issue d'une large concertation, cette grille de critères pondérés permet de calculer un score d'éco-production pour tout projet audiovisuel ou cinématographique. Pour encourager sa large utilisation, elle est gratuitement mise à disposition du secteur.

Les productions ayant obtenu un score élevé et pouvant justifier des actions mises en place pourront être labellisées. Attribué par un organisme tiers indépendant, le label Ecoprod certifiera que la production a limité son impact environnemental de manière globale : réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion responsable des ressources, réduction des déchets en favorisant l'économie circulaire, limitation des impacts sur la biodiversité...

Nous nous engageons à utiliser ou promouvoir l'utilisation de ce référentiel sur des productions durant l'année 2023 pour l'éprouver et le valider. Cette étape permettra en parallèle à Ecoprod de mener une étude d'impact environnemental, financier et humain pour identifier les freins et les leviers liés à une démarche d'éco-production. »

Les signataires de la Déclaration Commune :

2P2L	Dark matters	La Réponse D.	SEQUENCE 12
714 PRODUCTION	Dikdak	LA TERRE TOURNE	Silex Animation
87 Secondes	Eclos Production	Les Films de Traverse	Sixtine Création
Accurate Dream	ECO DECO CINE	Les Petits Fabricants	SKYPIC SAS
ADCine	EPICES	Lobster Prod	Sombrero Fiction
ADP - Association des Directrices et directeurs de Production	Epinoia	L'OEIL ELECTRIQUE	SOXH factory
AFR - Association Française des régisseurs cinéma et audiovisuel	ESRA	LOGIFILM	STUDIO CHAMBERLIN
Agence Cantarane	Film Paris Region	LOOPS Creative Studio	Studio Miyu
Agence de création de contenu vidéo	Films en Bretagne	Lucilius	SUPAMONKS
ALstudio.tv	First Frame	Lumento	SUTORI PRODUCTIONS
AlterNarue média	Five Dogs	Méchant Loup communication	Ten2Ten Films
Ariane FAURE	Fortlee	Mediawan	The Digital Tellers
ARTE	France Télévisions	MIAM ! Animation	Tiny Planets
Artisans d'idées	Futur antérieur production	Midwest Productions	TNZPV ANNECY
Atelier b	Green Ad Agency	Mood Films Production	TNZPV Studio
Audiens	Groupe CANAL +	MyRole.fr	TopoVideo
Banijay France	Groupe M6	Nantilde (agence Dagobert)	TOXIC-MUSIC
Benur Films	Groupe TF1	Newen Studios	TV4 PLANET
Brainchild	Haut et Court	Newtopia	UNIK Production
C13 PRODUCTION	High Noon	Oble	Vagabundo Films
Caribara Angoulême	Hikari	OMNI Films	Webedia Prod
CST - Commission Supérieure Technique	Ici et Là Productions	Pointe Noire	We'll Group
de l'Image et du Son	INA	Pôle Image Magelis	Why.vision
Creative Story	ITV STUDIOS FRANCE	PPID	YOTTA
CTOP - Le Collectif des Techniciens et	Jabu Jabu	Prêt à tourner	Zodiac Films
Ouvriers des Films Publicitaires	Jayus	PRODSTER	ZORBA
	Kissiprod.tv	RACCORD IMAGE	
	Kotao	RL Media	
	LA PAC		